

# L'ECOLE SYNDICALISTE GIRONDINE

SNUDI 33  
**FO**  
FNEC FP

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, Psy-EN & AESH du 1<sup>er</sup> degré  
FORCE OUVRIÈRE – SECTION DE LA GIRONDE

*Lettre aux syndiqués*

Trimestriel  
N°70  
Avril 2025

**Bordeaux CTC**

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



FNEC FP  
**FO**  
33

**CONTRE L'ATTAQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE !  
CONTRE LE BUDGET MACRON-BAYROU !**

30 jours de mobilisation : blocages /grèves/  
rassemblements !

La force de la mobilisations partout en Gironde, largement  
relayée par la presse, n'a pas plu à la Directrice  
académique ! Elle a été forcée de reculer !

31 fermetures de classes annulées !

10 ouvertures de classes supplémentaires !

C'est le rapport de force qui permet de gagner !

105 classes sont encore menacées !

**CONTRE TOUTES LES SUPPRESSIONS DE POSTES !  
POUR LA CREATION DES POSTES NECESSAIRES !  
POURSUIVONS LE RAPPORT DE FORCE JUSQU'A  
SATISFACTION !**



## Sommaire

- P2 - Résolution de la CE du SNUDI FO 33
- P3 & 4 - Audience avec le DASEN
- P4 - Rythmes scolaires
- P5 - Formation Spécialisée
- P6 - Protection Sociale Complémentaire
- P6 - Concours/Formation initiale et continue
- P7 - Pétition Intersyndicale
- P8 - AESH
- P8 - Carte scolaire 2025
- P9 - Activité du syndicat
- P10 - Correspondants SNUDI FO 33

**Organe du SNUDI FO 33**  
17 Quai de la Monnaie  
33080 BORDEAUX Cedex

☎ 05.57.95.07.61  
💻 <http://33.fo-snudi.fr>  
✉ [snudifo33@yahoo.fr](mailto:snudifo33@yahoo.fr)

Directeur de la publication:  
**Camille Tastet**  
Commission paritaire  
**04 25 S 06473**  
Imprimé par Moggar Copie

**CGT**  
**FO**  
VOS DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI



### **Pain, Paix et liberté ! Non à une économie de guerre !**

Alors que Macron et Bayrou en appellent à l'union nationale au nom de « l'effort de guerre », la Commission Exécutive du SNUDI FO 33 rappelle son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « Pain, Paix et Liberté ! ». Nous refusons l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirmons notre exigence d'un cessez le feu immédiat et permanent en Palestine, au Liban, en Ukraine.

La CE du SNUDI FO 33 avec sa confédération FO « ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs. »

La CE du SNUDI FO 33 refuse de renoncer à ses revendications vitales, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et l'augmentation générale des salaires ! La CE se félicite que la confédération FO ait quitté le « conclave » sur les retraites du ministre Bayrou qui vise à intégrer les syndicats dans un processus gouvernemental de « délégation paritaire permanente » tout en continuant la destruction de nos conquêtes sociales.

La CE du SNUDI FO 33 s'engage à renforcer les mobilisations qui se développent partout en France dans l'unité avec les parents d'élèves pour défendre les classes et exiger des moyens à hauteur des besoins !

La CE du SNUDI FO 33 s'engage à participer au combat des étudiants qui manifestent dans les universités contre les coupes budgétaires et la sélection ! Nous sommes et resterons aux côtés de la jeunesse et de tous ceux qui se sont toujours soulevés contre les guerres, et qui continuent de refuser le génocide en cours à Gaza.

La CE du SNUDI FO 33 est aux côtés de tous ceux qui veulent faire barrage à l'austérité dévastatrice et à toutes les mesures réactionnaires prises par ce gouvernement pour nous diviser.

### **Contre les fermetures de classes ! Pour la création des postes nécessaires !**

La CE du SNUDI FO 33 dénonce le budget Bayrou, austéritaire et guerrier, qui est d'une violence inédite envers les personnels et l'école publique avec 470 suppressions de postes dans le 1<sup>er</sup> degré. Suppressions de postes qui aboutissent à une avalanche de fermetures de classes en Gironde.

La CE du SNUDI FO 33 se félicite de la forte mobilisation partout dans le département avec les enseignants, les parents, les élus. Pas un jour depuis le mois de février sans une école bloquée, un rassemblement ou une grève. La CE soutient tous les comités de défense de l'école qui se sont organisés pour refuser les fermetures de classes et exiger des moyens pour l'école publique. Le SNUDI FO 33 était présent à tous les rassemblements et a porté les revendications de toutes les écoles qui l'ont mandaté lors des instances. La forte mobilisation a contraint la DASEN à reculer et à annuler 31 fermetures de classes programmées et à ouvrir 10 classes supplémentaires.

Pour la CE du SNUDI FO 33, c'est le rapport de force qui a permis de gagner ! Elle encourage tous ceux qui veulent continuer de résister à poursuivre la lutte !

A l'appel du comité national de liaison du 19 mars, une délégation du SNUDI FO 33 avec sa fédération la FNEC FP FO 33 sera présente comme le 15 mars dernier, à Paris devant le ministère de l'Éducation nationale, ce mercredi 2 avril pour porter les revendications : des moyens pour l'école publique, pas pour la guerre !

Pour la rentrée 2025, le projet de carte scolaire prévoit encore 105 fermetures de classes. La CE du SNUDI FO 33 continuera d'exiger l'annulation de toutes les fermetures de classes et la création des postes nécessaires ! La CE du SNUDI FO 33 sera aux côtés des personnels et des parents dans les prochaines semaines, pour refuser

ce projet et poursuivre la mobilisation jusqu'à l'obtention de toutes les revendications !

### **Non à la destruction de nos conquêtes sociales ! Non à l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% ! Non au jour de carence ! Non au gel du point d'indice !**

La Commission Exécutive du SNUDI FO 33 dénonce la mesure instaurée par le budget Bayrou d'une violence particulière pour les agents publics : l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%. Non seulement, en cas d'arrêt maladie, les collègues perdent un jour de carence mais désormais, ils ne percevront que 90% de leur traitement les jours suivants, ce qui signifie des pertes financières considérables ! Pour la CE du SNUDI FO 33 c'est inacceptable !

La CE dénonce aussi une nouvelle année de gel de la valeur du point d'indice. Il s'agit là d'une énième dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics.

La CE du SNUDI FO 33 revendique l'abandon du jour de carence, le maintien de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 100% du traitement, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans (31,5%) !

### **NON à la remise en cause des droits des personnels ! NON aux points liés à l'échelon comme élément de barème du mouvement intra-départemental !**

Dans le cadre du barème du mouvement intra-départemental, la CE du SNUDI FO 33 refuse l'introduction de points liés à l'échelon supprimant l'ancienneté générale des services. Pour la CE du SNUDI FO 33, il s'agit d'une nouvelle remise en cause des droits des personnels. La CE du SNUDI-FO 33 n'accepte pas ce renforcement du caractère arbitraire des barèmes des mouvements intra-départementaux, arbitraire que les personnels touchent déjà du doigt dans leurs promotions depuis la mise en place de PPCR dont notre syndicat demande toujours l'abandon. La CE du SNUDI-FO 33 réaffirme sa revendication d'un barème basé sur l'ancienneté générale des services et l'abandon de tous les postes à profil.

### **Construisons le rapport de force ! Adhérez au SNUDI FO !**

La CE du SNUDI FO 33 refuse toute logique d'Union nationale. Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et refuser le budget de guerre, pour obtenir la satisfaction de toutes nos revendications, elle invite tous les personnels à se mobiliser, avec les parents d'élèves.

La CE du SNUDI FO 33 continuera de multiplier les tournées d'écoles, les réunions d'informations syndicales et soutiendra tous ceux qui veulent défendre l'Ecole publique. Elle encourage tous ceux qui veulent résister, revendiquer, reconquérir et qui croient au syndicalisme de terrain, à nous rejoindre par l'adhésion.

Adoptée à l'unanimité

SUPPRESSIONS DE POSTES  
À L'ÉDUCATION NATIONALE



### **PAS assez de postes !**

5 postes d'enseignement ont été confisqués pour la rentrée 2025 pour la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), nouvelle version des PIALS avec toujours plus d'inclusion et toujours moins de moyens, moins de notifications et donc moins d'accès aux soins. La création de ces PAS n'est pas une obligation pour la prochaine rentrée alors le SNUDI FO 33 a demandé à M. le DASEN de faire machine arrière et de reverser ces moyens au service de l'enseignement. "Nous sommes toujours en attente des postes fournis par l'ARS pour compléter ce dispositif. S'ils n'arrivent pas nous récupérerons ces postes..."



Le SNUDI FO revendique l'arrêt de la création des PAS et de l'inclusion systématique forcée et sans aucun moyen ; en Gironde au lendemain d'une carte scolaire dévastatrice, récupérer ces 5 postes est une priorité !

### **Ecoles orphelines : une simple « attention particulière » n'est pas satisfaisante !**

Jusqu'au 7 novembre dernier, 8 écoles étaient dites « orphelines » depuis leur sortie de REP en 2015, ce qui leur permettait de bénéficier du dédoublement des classes en GS, CP et CE1.

Le SNUDI FO 33 a alerté notre nouveau DASEN sur la sortie du Segment 1 de ces écoles et de la perte du dédoublement. Lors du dernier CSASD, les organisations syndicales ont demandé à ce que soit noté dans le PV de l'instance que « la DASEN et ses successeurs maintiennent les postes pour permettre le dédoublement des classes ». En attente de cet écrit, le SNUDI FO 33 a demandé au DASEN de réintégrer ces écoles dans le Segment 1 propre à l'Education prioritaire.

### **Ecoles du quartier des Aubiers : toutes doivent avoir les moyens de l'Education prioritaire !**

Le SNUDI FO 33 a présenté le dossier particulier du quartier des Aubiers à Bordeaux et alerté le DASEN sur le traitement différencié qu'il en est fait de ses écoles. Nous avons rappelé l'urgence de mettre des moyens supplémentaires dans ces 5 écoles.



Alertés sur la sortie du réseau REP de l'école maternelle Lac III, nous avons accompagné les collègues de cette école pour faire un recours à cette décision. Effectivement, lors d'un entretien avec la Secrétaire Générale à l'issue du CSASD du 18 février, le SNUDI FO 33 a demandé à celle-ci l'arrêt actant la sortie de cette école de la REP. En fait, il n'y en a jamais eu. Le DASEN n'a donc eu d'autre choix que de confirmer que cette école restait en REP. Le recours des enseignants est donc accepté.

### **Mouvement interdépartemental**

Mandaté par de très nombreux collègues pour obtenir une mutation dans un autre département, le SNUDI FO 33 a rappelé à M. le DASEN que le droit à muter est inscrit dans nos statuts. Selon lui, la Gironde manquerait de ressources mais combien de collègues du 91,92,93,94 ou 95 n'obtiennent pas leur mutation ? C'est la raison pour laquelle il ne veut pas accorder tous les exeat.

Le SNUDI FO 33 a demandé à M. le DASEN d'accorder tous les exeat. Reçu l'après-midi même en bilatérale pour les recours aux résultats des permutations, le SNUDI FO 33 a défendu chaque dossier individuellement et a pu apporter des éléments supplémentaires qui seront bénéfiques à ces enseignants.



### **Droits des personnels à temps partiel ou à disponibilité**

Nous nous sommes appuyés sur les conditions de travail dégradées et l'épuisement professionnel grandissant, notamment à cause de l'inclusion scolaire systématique sans moyens, pour demander à M. le DASEN de revenir sur la restriction des temps partiels (sur autorisation pour enfant de plus de 3 ans) et des disponibilités (pour convenances personnelles). Alors que pour le DASEN il est question de trouver un équilibre entre le bien être des personnels et le bon fonctionnement des écoles, pour nous le calcul est mauvais : si les collègues obligés de travailler à 100% s'épuisent, alors ce sont les congés maladie, parfois longs, ou les temps partiels thérapeutiques qui pour le coup impacteront les écoles et l'état du remplacement...

Il en est de même pour les disponibilités pour convenances personnelles qui sont parfois une manière de faire un pas de côté dans une carrière, le temps de prendre du recul pour questionner un métier de plus en plus difficile à exercer.

Il nous a été répondu que chaque demande serait examinée avec attention, quand bien même les possibilités de demande ne figuraient pas dans les circulaires départementales. Il ne faut donc pas hésiter à demander tout ce dont on a besoin. FO vous accompagnera dans vos démarches.

### **Perte de poste en CITIS (accident de service) ou en congé parental**

Nous avons interpellé le DASEN sur les deux nouvelles mesures départementales qui amèneront les personnels à perdre leur poste au-delà d'un an de CITIS ou bien en cas de prolongation du congé parental au bout de 6 mois. Alors que les LDG ministérielles ne mentionnent même pas le cas du CITIS, le décret quant à lui ne fait qu'ouvrir une « possibilité » et non une « obligation ».

Nous lui avons donc demandé d'annuler cette mesure à cause de laquelle les collègues subissent une forme de pression, de chantage même, quant à la possibilité d'un retour sur leur poste.

Quant au congé parental, s'agissant d'un droit qu'utilisent essentiellement les femmes, qui essaient tant bien que mal de concilier vie de famille et vie professionnelle (comme pour le temps partiel pour garde d'enfant d'ailleurs), nous lui avons fait remarquer que c'était une mesure injuste et qui bafoue encore les droits des femmes. Là encore, les LDG ministérielles ne mentionnent aucune obligation en ce sens.

### **Formation obligatoire et facultative**

Nous avons alerté M. le DASEN sur les problèmes récurrents des convocations des personnels à des formations modulaires ou facultatives hors 18 h de formation obligatoire.

En effet, le SNUDI FO intervient régulièrement auprès des services pour requalifier des convocations à des formations en sus des 18 heures d'animation pédagogique en invitations. Ce sont des injonctions d'IEN de circonscriptions ou des formations émanant directement de l'IEN du pôle formation à la DSDEN.

Rappel, les obligations de service des enseignants comprennent dans le cadre des 108 h, 18 h de formation obligatoire, à cela, il faut ajouter 6 h de journée de solidarité. Et rien de plus !

Dans tous les cas, nous obtenons gain de cause auprès des services. Il nous est répondu que l'engagement dans des dispositifs particuliers comprend la participation à des formations spécifiques. Cet argument ne tient pas, les personnels ne peuvent s'engager à donner de leur temps à titre gratuit pour de la formation, c'est à l'administration de fournir le cadre légal adéquat.

En définitive, notre position est confirmée par l'administration.

Concernant ladite journée de la Rectrice, pour le SNUDI FO, elle n'existe pas en tant que telle, les 6h comptabilisées sont à déduire des 108 h et ne constituent pas un temps de travail supplémentaire.

M. le DASEN nous indique vouloir revenir aux textes. Nous évoquons donc l'arrêté du 7 juillet 2021 réglementant le calendrier scolaire, il indique que « Pour les enseignants, deux demi-journées prises en dehors des heures de cours **pourront** être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ».

« **Pourront** » et non « **devront** », la nuance est claire. Il n'est donc pas question d'obligation de dégager un temps supplémentaire hors des 108h.

Aucune obligation, pas de convocation et aucun retrait de salaire envisageable.

Idem pour la « deuxième journée de pré- rentrée » qui n'existe pas, c'est un temps à l'appréciation des équipes dans le cadre de leurs 108 h.

Nous avons demandé à M le DASEN que systématiquement, les personnels soient avisés du caractère obligatoire ou volontaire des formations.

**N'hésitez pas à nous faire remonter toute convocation à une formation hors 108 h et journée de solidarité.**

### Evaluations d'écoles

C'est avec succès que, depuis trois ans, de nombreuses écoles, avec l'appui du SNUDI FO, ont indiqué à leur IEN leur refus collectif de s'inscrire dans ce dispositif.

A l'affirmation de M. le DASEN que ce dispositif s'inscrit dans la loi Blanquer de 2019, nous avons rappelé que les évaluations d'écoles sont

une préconisation de la loi Blanquer et non un dispositif réglementaire s'inscrivant dans nos obligations de service.

Nous continuerons à accompagner les équipes s'opposant à ce dispositif chronophage sans lendemain. Le SNUDI FO considère que les personnels n'ont pas besoin d'auto-évaluation mais de moyens supplémentaires pour assurer leur mission.

### **NON à la territorialisation de l'Ecole publique ! retour à 4 jours pour tous dès 2025 !**

Le SNUDI FO 33 a porté au DASEN les revendications des collègues concernant l'organisation des rythmes scolaires à 4,5 jours sur les communes de Mérignac, Lormont et Bègles. Nous lui avons rappelé que ce n'est pas aux mairies de décider des conditions de travail des enseignants. Le SNUDI FO 33 l'a informé de la mobilisation du mercredi 21 mai et de la demande d'audience auprès de lui ce jour-là.

Les services de la DSDEN ont été récipiendaires de toutes les actions de l'inter-syndicale concernant la mise en place de la « concertation » élaborée par la Mairie de LORMONT.

M le DASEN a confirmé qu'il n'y avait aucune injonction aux établissements et personnels éducation nationale de la ville de LORMONT à faire participer les élèves à celle-ci dans le temps scolaire. Pour le SNUDI FO, des contenus élaborés par des structures extérieures à l'Education Nationale n'ont pas leur place dans les établissements. Ceci est confirmé par M le DASEN.

Un retour a également été fait dans ce sens auprès de l'Inspection de la circonscription de Lormont.

## **Rythmes scolaires :**

**Rassemblements le mercredi 21 mai pour un retour à 4 jours partout !**



**Nos syndicats restent déterminés contre la territorialisation de  
L'Ecole publique !  
Retour à 4 jours pour tous dès la rentrée 2025 !**

Depuis plusieurs années, les enseignants de Bègles, de Lormont et de Mérignac demandent le retour à 4 jours ! En 2024, plus de 200 enseignants de Bègles, Lormont et Mérignac se sont rassemblés, ont fait grève, se sont mobilisés pour se faire entendre ! 70% des enseignants de ces communes ont dit STOP et refusent de lâcher !

En Gironde, 5 communes seulement sur 425 seront encore à 4,5 jours à la rentrée 2025 ! 5 communes qui maintiennent ces rythmes scolaires en dépit du point de vue des personnels et des parents d'élèves. Dans cette situation, le rétablissement de la semaine de 4 jours dans toutes les écoles du pays, sur 36 semaines, dès la rentrée 2025 serait une mesure de justice et ne ferait qu'officialiser le fonctionnement rétabli par 97% des écoles de France.

Nos organisations syndicales exigent de ce fait, l'abrogation des décrets du 24 janvier 2013, du 7 mai 2014 et du 27 juin 2017 qui consacrent la mise en place des rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'Ecole Publique.

Notre employeur, c'est l'Education nationale. Ce n'est pas aux mairies de décider des conditions de travail des enseignants ! Les enseignants ne doivent pas être la variable d'ajustement des politiques des communes !

Dans cette situation, la CGT éduc'action 33 et le SNUDI-FO 33 exigent :

- Le retour à la semaine à 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles !
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation du scolaire et du périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdt) !
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer

**Les enseignants réunis de lundi 14 avril en RIS avec l'intersyndicale ont décidé :**

**Rassemblement Mercredi 21 mai  
12h devant les mairies de Bègles, Lormont et Mérignac  
Puis 15h devant la DSDEN (30 cours de Luze Bordeaux)**



### **Conséquences des fermetures de classes sur la santé des personnels : au delà des chiffres sur le papier, une réalité moins évidente !**

Au lieu de reconnaître les souffrances des personnels, qui remontent notamment au travers des fiches SST, des accidents de service, des arrêts maladie, l'administration botte en touche en expliquant que la baisse de 470 postes « n'augmente pas les effectifs de classes, c'est d'ailleurs le contraire au regard de la baisse démographique ». Sur le papier, c'est un fait... Mais ce qu'elle refuse de « voir », ce sont les conditions de travail insupportables qui amènent les personnels à s'arrêter... Et avec la pénurie de remplaçants que l'on connaît, les élèves à répartir dans les classes augmentent de fait les effectifs dans toutes les classes ! Et si on ajoute à cela l'augmentation des élèves à besoins particuliers... C'est le chat qui se mord la queue : les personnels tombent comme des mouches, les uns après les autres ! Et les chiffres sur le papier apparaissent beaucoup moins bons très vite après la rentrée !

### **Rémunération à 90% du congé maladie : t'es malade ? T'es puni !**

Nouvelle attaque contre les personnels : la rémunération à 90% des trois premiers mois du congé maladie, y compris pour les personnels souffrant d'une ALD et amenés à s'arrêter plus souvent... Alors que le métier d'enseignant subit une désaffection sans précédent, que l'inclusion scolaire systématique met à mal la santé des personnels qui ne sont ni soignants, ni éducateurs pour prendre en charge des élèves à besoins particuliers et qui se voient contraints d'être en arrêt pour se protéger... (Il n'y a qu'à voir le nombre de fiches SST, d'accidents de service qui relatent des difficultés évoquées), aussi incompréhensible soit-il, les voilà maintenant forcés de subir en plus une perte de salaire pour pouvoir se soigner ! C'est un comble : l'Education nationale crée toutes les conditions pour rendre ses personnels malades... Et derrière, elle les punit en les soumettant à une pression financière qui les poussera à tenir à n'importe quel prix et à continuer de s'abîmer !

### **Manque criant de médecins de prévention et d'IPST : protéger la santé des personnels n'est pas une priorité !**

S'il fallait encore démontrer que la santé des personnels était le cadet des soucis de notre employeur, que dire du nombre ridicule d'infirmières de prévention et santé au travail (IPST) dans notre

académie... Elles ne sont que deux pour tous les personnels des cinq départements, avec pour mission principale, et pas des moindres, de maintenir et protéger la santé des agents ! Quand les médecins de prévention eux-mêmes ne dépassent pas cinq sur l'académie, FO l'a bien compris : moins le doigt sera mis sur leurs souffrances et les nécessités d'aménagement de leur poste, notamment de leur temps de travail, ou bien la nécessité qu'ils se mettent en arrêt et moins il y aura besoin de mettre des moyens en termes de remplacement, de créations de postes, de places en établissements spécialisés etc...

FO a fait voter un avis en ce sens en F3SCT académique, pour demander le recrutement d'IPST à hauteur des besoins : ce dernier a été voté à l'unanimité des organisations syndicales.

### **Se former en terme de prévention santé et sécurité au travail : là encore, ce n'est ni prioritaire, ni pour tous !**

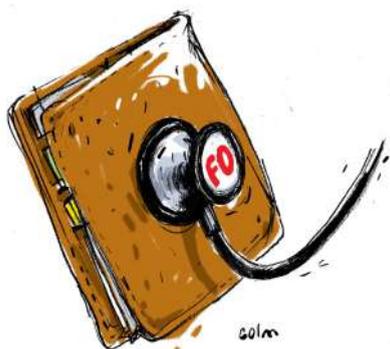
FO se félicite et s'indigne à la fois des formations organisées en terme de prévention de santé et sécurité au travail.

Elle se félicite de leur existence puisqu'il est essentiel d'apprendre à prévenir les troubles musculo-squelettiques, les troubles de la voix etc...

Il est cependant incompréhensible que ces formations ne soient pas accessibles au plus grand nombre d'une part et qu'elles ne soient qu'en dehors des heures de formation obligatoire et imposées (en plus des 18 heures), d'autre part.

### **Notre conclusion...**

A quel moment l'Education nationale prendra-t-elle la mesure de la maltraitance qu'elle fait subir à ses personnels, alors même que ces derniers, à l'inverse, croulent sous toutes sortes d'injonctions pour mettre en place des protocoles de protection de leurs élèves ? Pour FO, toutes ces mesures honteuses qui vont à l'encontre du bien être des agents risquent d'avoir des conséquences sanitaires graves dont l'Education nationale sera tenue pour responsable ! Comment peut-on encore parler de « l'école de la confiance », prôner la bienveillance, l'égalité des chances, les valeurs de la République, ou encore faire des questionnaires QVCT si toutes ces grandes et belles ambitions ne sont pas assorties de moyens à la hauteur ?



Le 20 mars 2025, un protocole d'accord ministériel a été signé entre le ministère de l'Éducation Nationale et la MGEN alliée à la CNP Assurances. Pour les agents, cela signifie la fin de la mutuelle au choix et l'obligation d'un contrat imposé par l'Éducation nationale à partir d'avril 2026.

Rappelons que la FNEC FP FO s'est opposée depuis le début à cette Protection Sociale Complémentaire : non seulement le coût des cotisations va augmenter mais en plus ce protocole porte en lui le germe de la destruction du principe intergénérationnel, du modèle de la Sécurité Sociale basé sur le salaire différé ainsi que des mutuelles traditionnelles constituées par et pour les salariés depuis des décennies.

Ce nouveau régime de santé concernera environ 1,2 million d'enseignants en activité, mais avec les ayants droits et les retraités, le marché pourrait couvrir jusqu'à 3 millions de personnes ce qui représente le plus gros contrat de toute la fonction publique (estimé à 4,3 milliards d'euros sur 3 ans et demi).

Sauf quelques rares exceptions, les agents auront tous l'obligation d'adhérer à cette « mutuelle employeur ». Et même si le panier de soins de base est pris en charge à 50% par l'employeur, le coût de la

mutuelle risque de fortement augmenter car il ne dépendra plus du montant du traitement perçu par l'agent. En effet, la cotisation d'équilibre qui sera demandée aux actifs, retraités et ayants droits sera un fixe et non un pourcentage du salaire comme pratiqué aujourd'hui. Ce sont donc les salaires les plus précaires comme les AESH et les AED ou des contractuels à temps incomplet, ou encore des collègues de catégorie C qui verront leur cotisation augmenter. Il s'agit d'en finir avec le principe mutualiste « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

De plus, le panier de soins de base, pris en charge à 50% par l'employeur, ne sera pas suffisant pour couvrir les dépenses de santé. Les agents seront donc amenés à souscrire à des complémentaires appelées aussi « options » pour couvrir leurs dépenses de santé notamment sur les dépassements d'honoraires, les lunettes et les dents...

Et la prévoyance dans tout ça ? Elle sera séparée du volet santé et fera l'objet d'une cotisation supplémentaire optionnelle. A noter que la FGF-FO n'a pas signé l'accord interministériel du 20/10/2023 sur la prévoyance, contrairement aux autres organisations syndicales !

**CONCOURS, FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE :**  
**Pas assez de postes au concours, retour d'un projet rejeté!**

**Concours : des postes en légère hausse, toujours insuffisants !**

Malgré une légère augmentation du nombre de postes ouverts au concours, les besoins restent largement insatisfaits. Au niveau national, 470 postes ont été supprimés dans le budget 2025. En Gironde, cela se traduit concrètement par 20 postes en moins à la rentrée et la suppression de 59 classes.

Le budget défendu par Bayrou produit déjà des effets dévastateurs sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves. L'argent « magique » semble pourtant exister à géométrie variable selon les crises. Réarmer l'Éducation est possible, à condition de faire le choix d'une répartition juste des richesses.

Lors du Conseil Départemental de Formation, l'administration a annoncé une hausse des inscriptions au concours ces dernières années. Pour le CRPE 2025, 423 postes sont ouverts sur l'académie contre 317 en 2024. Mais ces chiffres sont à mettre en regard avec les 196 contractuels actuellement en poste en Gironde.

**Réforme de la formation initiale : retour d'un projet rejeté !**

Lors du CSA ministériel du 11 mars, la DGRH a indiqué que le décret modifiant les conditions de recrutement des enseignants et personnels d'éducation serait le même que celui rejeté en juin 2024 !

Madame la Ministre a officialisé depuis le lancement de cette réforme de la formation initiale.

Le SNUDI FO a déjà exprimé son opposition totale à cette réforme qui représente une attaque statutaire grave. Ce projet, proposé initialement par le gouvernement Attal propose un concours en fin de Licence 3, sans pour autant garantir un statut de fonctionnaire.

**Une licence universitaire pour devenir professeur des écoles**

A partir de la rentrée 2026, une licence pluridisciplinaire préparatoire au professorat des écoles sera créée et proposée sur tout le territoire. Cette formation couvrira l'ensemble des disciplines enseignées en primaire et inclura dix semaines de stages en milieu scolaire.

Les lauréats du concours deviendraient donc des étudiants alternants en Master 1 et Master 2 sans statut de fonctionnaire stagiaire. Remerciables à tout moment, de ce fait un barrage serait institué en fin de Master 1 ou Master 2.

**Formation continue : un nouveau plan en préparation ?**

Le plan triennal Phare-Laïcité / Constellation touche à sa fin. En attendant un nouveau cadre, le SNUDI FO 33 réaffirme son exigence d'une formation continue choisie par les personnels, adaptée à leurs besoins réels.

Trop souvent, la formation est désormais perçue comme une contrainte. Pire encore, certaines sont proposées en dehors du temps de service : pendant les vacances scolaires ou sous forme de modules bénévoles. Le SNUDI FO 33 s'y oppose et exige l'arrêt immédiat de ces pratiques. Nous revendiquons une formation continue sur le temps de service, de qualité sur des contenus librement choisis par les personnels. Et pour cela, il faut des recrutements suffisants pour assurer les remplacements.

**Formation des directeurs : former des managers d'équipes !**

Le décret du 21 mars 2024, issu de la loi Rilhac, fixe les objectifs pour la formation des directeurs nouvellement nommés. Il est question de "pilotage pédagogique", de "fonctionnement de l'école", et de "relations avec les familles et partenaires".

Les contenus pour 2025-2026 s'articulent autour de deux axes : l'alliance éducative et le leadership pédagogique. Ces termes en disent long.

Le SNUDI FO s'oppose à cette vision managériale des directeurs, assimilés à des relais des contre-réformes ministérielles.

Rappelons que les postes de direction sont désormais des emplois fonctionnels, susceptibles d'être retirés à tout moment.

**Nouveaux programmes : les directeurs sommés de "former" leurs collègues.**

Mandatés par les circonscriptions, les directeurs sont censés "former" leurs collègues aux nouveaux programmes, selon les directives ministérielles. Nombre d'entre eux ne se sentent ni formateurs, ni à l'aise dans ce rôle imposé par l'administration.

Pour le SNUDI FO, les enseignants sont pleinement capables de s'approprier les programmes en équipe. La confiance doit primer sur la défiance ou l'infantilisation.

La DSDEN a indiqué que 6 heures seront dégagées dans les 108h annuelles pour ce travail : 3h sur les APC et 3h de conseil des maîtres. Le SNUDI FO rappelle que les conseils de maîtres et de cycles doivent rester libres de fixer leur ordre du jour. Les équipes s'organiseront, comme elles l'ont toujours fait, pour s'emparer collectivement de ces nouveaux programmes.





### ***Pétition intersyndicale***

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

**Je signe,**

- **pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,**
- **pour l'abrogation du jour de carence.**

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

| Nom | Prénom | Qualité | Signature |
|-----|--------|---------|-----------|
|     |        |         |           |

**Signez la pétition intersyndicale ICI**





Montreuil, le 10 avril 2025

à l'attention de Madame Elisabeth Borne,  
Ministre de l'Education nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**Objet :** revendications AESH

Madame la ministre de l'Education Nationale,

Depuis des années, la FNEC FP-FO soutient le combat des AESH contre la précarité et pour l'obtention d'un statut, d'un vrai salaire, pour l'abandon des PIAL et des PAS et pour que vingt-quatre heures d'accompagnement deviennent leurs ORS à temps plein.

Depuis des années, à part quelques revalorisations et la création d'une indemnité, leur permettant tout juste de suivre les évolutions du SMIC, force est de constater que ces personnels, qui représentent à ce jour l'équivalent du deuxième corps de l'Education nationale, demeurent dans une situation de précarité intenable. Elles subissent des temps incomplets, vivent pour beaucoup en dessous du seuil de pauvreté et leurs conditions de travail, du fait de la mutualisation, les conduisent à une souffrance que vous ne pouvez ignorer, puisqu'elles vous saisissent par milliers au travers les registres de santé et sécurité au travail.

En novembre dernier, une intersyndicale composée de la FNEC FP-FO, la FSU, le SNALC, la CGT, et SUD saisissait monsieur le Ministre délégué Alexandre Portier d'une demande d'audience pour discuter de ces éléments et rappelant les revendications : « création d'un statut de la fonction publique de catégorie B, augmentation réelle et significative des rémunérations sur toute la carrière, garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens. »

Madame la ministre, la FNEC FP-FO a suivi attentivement votre intervention du 5 mars dernier à l'Assemblée Nationale. Nous sommes attentifs au consensus politique qui se dégage sur l'urgence de voir les AESH accéder à un statut de la Fonction publique car répond aux revendications statutaires et financières historiques de ces dernières comme de l'intersyndicale.

En revanche, nous sommes choqués par vos propos tendant à attribuer aux notifications des MDPH l'éclatement de l'emploi du temps des AESH et, partant, l'aggravation de leurs conditions de travail. Madame la ministre, la cause première de la souffrance au travail des AESH repose dans votre politique d'inclusion systématique et forcée et de mutualisation des moyens, leur précarité repose sur leurs salaires indécents et les temps incomplets imposés qui les conduisent à cumuler les contrats/emplois/petits boulots.

Fidèle au combat des AESH, la FNEC FP-FO vous demande de considérer enfin ces personnels à la hauteur de leur rôle essentiel pour le service public d'éducation en accédant à leur demande de création d'un statut avec un vrai salaire et en abandonnant la politique de mutualisation des moyens qui créent tant de souffrance à travers les PIAL et la généralisation des PAS.

Nous porterons ces demandes lorsque vous nous recevrez le 24 avril.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément Poulet,

Secrétaire général de la FNEC FP-FO

**AESH**  
**MULTIPLICATION DES ÉLÈVES À ACCOMPAGNER**

**DÉMULTIPLICATION!!**

**Le Syndicat est là pour vous défendre et vous accompagner, n'hésitez pas à vous inscrire aux Réunions d'Informations Syndicales spéciales AESH de la FNEC FP FO 33.**



Scannez le QR code pour vous inscrire !

**CARTE SCOLAIRE 2025 :  
Comme une déclaration de guerre!**

Ce mardi 11 février en groupe de travail, Mme la DASEN présentait son projet de rentrée 2025 avec 138 fermetures de classes pour 36 ouvertures ! Des chiffres insensés qui sous prétexte de baisse démographique des élèves accroît les dégradations de nos conditions de travail sans épargner une nouvelle fois la ruralité.

Le SNUDI FO 33 s'est immédiatement organisé avec les collègues et les parents partout en Gironde comme à La Brède, Mérignac, Bordeaux, Bègles ou dans le Médoc et a obtenu grâce à ces fortes mobilisations le retrait de 31 fermetures et l'obtention de 10 ouvertures supplémentaires. Le CDEN du 17 mars n'aura rien changé mais les blocages, grèves, rassemblements, pétitions se sont poursuivis chaque jour. A chaque instance les représentants du SNUDI FO ont défendu les dossiers, ont combattu par leurs déclarations et leurs prises de parole l'inacceptable, ont voté CONTRE chaque présentation de ces centaines de fermetures (contrairement à l'UNSA !).

Le SNUDI FO 33 est monté à Paris le samedi 15 mars puis le mercredi 2 avril avec le comité du Médoc pour réclamer des moyens au ministère : des moyens pour l'Ecole, pas pour la guerre !

Dès la rentrée de mai, le SNUDI FO proposera, organisera et soutiendra toutes les écoles et les enseignants à reprendre et amplifier la mobilisation pour sauver nos classes, nos écoles et nos conditions de travail !  
CSASD d'ajustement : 1<sup>er</sup> juillet





## ENQUETE CARTE SCOLAIRE

### Préparation Comité Social d'Administration Spécial Départemental – CSA SD

#### Besoin d'une ouverture ou menace de fermeture de classe

Instances dans lesquelles la DASEN de Gironde présente ses projets de carte scolaire pour la rentrée à venir : ouvertures et fermetures de classes. Si votre école est menacée par une fermeture ou nécessite une ouverture, renvoyez au syndicat (snudifo33@yahoo.fr) cette enquête le plus en amont possible pour intervention des délégués FO.

#### **Contactez vos délégués FO au CTSD**

17 quai de la Monnaie - 33 080 Bordeaux cedex

[snudifo33@yahoo.fr](mailto:snudifo33@yahoo.fr)

FERNANDEZ Frédéric 06 60 46 37 79

Camille TASTET 06 78 91 47 94

#### **Calendrier 2025**

**GT : Mardi 11 février**

**CSA-SD : Mardi 18 février**

**CSA-SD d'ajustement : Mardi 1er juillet**

**CSA-SD de rentrée : Mardi 2 septembre**

**FO défendra, comme les années précédentes, tous les dossiers qui lui seront confiés.**

| Nom de l'école  |                                       | Collègue à contacter pour le suivi du dossier : |  |
|-----------------|---------------------------------------|---|--|
| Commune         |                                       | Nom – Prénom                                    |  |
| Circonscription |                                       | Tel (portable)                                  |  |
| Segment         | REP    REP+    Rural    RPI    Aucun  | Mail (perso)                                    |  |
| Type            | Maternelle    Élémentaire    Primaire | Fonction dans l'école                           |  |

| Situation   | actuelle | prévisionnelle | Composition des classes | actuelle            | prévisionnelle      |
|---|----------|----------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Nb d'élèves dans l'école :  |          |                | <i>Exemple : CP/CE1</i> | <i>12 + 14 = 26</i> | <i>12 + 16 = 28</i> |
| Nb de classes dans l'école :  |          |                |                         |                     |                     |
| Nb d'élèves en ULIS :   |          |                |                         |                     |                     |
| Nb d'ULIS dans l'école :  |          |                |                         |                     |                     |
| Nb de classes de GS dédoublés :   |          |                |                         |                     |                     |
| Nb de classes de CP dédoublés :   |          |                |                         |                     |                     |
| Nb de classes de CE1 dédoublés :  |          |                |                         |                     |                     |
| Votre école a-t-elle déjà été récemment en mesure de carte scolaire ?   |          |                |                         |                     |                     |
| Quels sont les arguments en faveur de votre demande ( <i>évolution démographique, constructions...</i> ) ?                                    |          |                |                         |                     |                     |
| Si maternelle. Quel est la situation des élèves de 2 ans dans votre école ? ( <i>Nb d'inscrits au 1<sup>er</sup> septembre, nb de refus</i> ) |          |                |                         |                     |                     |
| N'hésitez pas à ajouter toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :                                      |          |                |                         |                     |                     |

# Activité du syndicat

| Janvier     |   |   |  |                               |   |  |  |   |   |   |
|-------------|---|---|--|-------------------------------|---|--|--|---|---|---|
| Lundi 6     | Bureau SNUDI  | Mardi 11                                    | RIS AESH collège Lucie                       | Vendredi 14                   | Rassemblement Mérignac  | Mercredi 2                                   | Acc. Collègue DSDEN                                    |   |   |   |
| Mardi 7     | RIS AESH Blaye  |   | GT académique                                |                               | Conseil de formation CDFC   |  | Réunion visio "mouvement" collègues entrants dans      |   |   |   |
| Mercredi 8  | Acc. Collègue DSDEN<br>Permanence Bureau                                      |   | GT CSASD                                     |                               | Rassemblement DSDEN   |  | Rassemblement Ministère de l'Education nationale Paris |   |   |   |
| Jeudi 9     | Conseil Médical   | Mercredi 12                                 | Rassemblement Bègles                         | Samedi 15                     | Rassemblement Ministère de l'Education nationale Paris (carte scolaire) | Jeudi 3                                      | Rassemblement Ministère de l'Education nationale Paris |   |   |   |
| Lundi 13    | CDAS<br>CAEN  |   | Rassemblement DSDEN                          |                               | Bureau SNUDI FO 33  |  | CDAS   |   |   |   |
| Mardi 14    | RIS AESH Bordeaux<br>Acc. Collègue DSDEN                                      |   | Permanence Bureau                            |                               | Rassemblement Bordeaux  |  | Stage formation FS/                                    |   |   |   |
| Mercredi 15 | Permanence Bureau   | Jeudi 13                                    | Rassemblement Bègles                         | Lundi 17                      | CDEN 1er degré  | Jeudi 3                                      | CDAS plénière et                                       |   |   |   |
| Jeudi 16    | GT FS départementale<br>CAPD  |   | Rassemblement Bor-                           |                               | Mardi 18  |  | Réunion préalable FS dé-<br>GT RH 1er degré            | Stage "mouvement"   |   |   |
| Vendredi 17 | Stage "début de car-  |   | RIS école primaire Bau-                      |                               | Mercredi 19   |  | visio comités parents carte                            | Permanence mouve-   |   |   |
| Lundi 20    | Acc. Collègue IEN<br>Bureau SNUDI   | RIS école primaire Nelson Mandela ST Chris- | Acc. Collègues DSDEN                         | Vendredi 4                    |   | Stage "mouvement"                            |  |   |   |   |
| Mardi 21    | Stage "Inclusion sco-   | Visite collège Neruda                       | Permanence Bureau                            |                               |   | Permanence mouve-                            |  |   |   |   |
| Mercredi 22 | Permanence Bureau   | Rassemblement Aubiers                       | Stage "Sécurité sociale"                     |                               | Lundi 7   | Bureau SNUDI                                 |  |   |   |   |
| Jeudi 23    | Bureau National du  | Vendredi 14                                 | RIS école élémentaire Pierre Dufour St André | Jeudi 20                      |   | RIS AESH Collège Le Barp                     | Mardi 8  | Stage "mouvement"   |   |   |
| Vendredi 24 | RIS école élémentaire St Palais<br>Bureau National du                         |   | RIS école élémentaire                        |                               |   | Acc. Collègue IEN Arca-<br>FS départementale |  | GT FS départementale  | Mercredi 9  | Stage "mouvement"                                     |
| Lundi 27    | Tournée école Lamothé Landerron / La<br>Tournée école FSTG Gradignan          |   | Lundi 17                                     |                               | Acc. Collègue DSDEN<br>CDAS commission per-<br>CE SNUDI                 | Vendredi 21                                  |  | Bureau National du syndi-<br>CSASD 2nd Degré<br>Réunion FGF FO          |   | Permanence mouve-<br>Audience Recteur                 |
| Mardi 28    | RIS AESH Collège<br>RIS école élémentaire Les Bosquets Méri-                  | Mardi 18                                    | FS académique<br>Rassemblement DSDEN         | Lundi 24                      | Acc. Collègue IEN Entre 2   |  | Jeudi 10   | Stage "mouvement"   |   |   |
| Mercredi 29 | Permanence Bureau   |   | Rassemblement La                             |                               | RIS école Manon Cormier   |  |  | Vendredi 11   | RIS AESH Le Teich   | Stage "mouvement"                                     |
| Vendredi 31 | AG FNEC   |   | CSASD 1er degré                              |                               | RIS 4,5j école Paul Fort  | Permanence mouve-                            |  |   |   |   |
|             |   | Mercredi 19                                 | Acc. Collègue DSDEN<br>Permanence bureau     | Mardi 25                      | GT FS académique<br>RIS AESH Pessac<br>GT Directeurs                    | Stage "mouvement"                            |  |   |   |   |
|             |   | Jeudi 20                                    | Rassemblement soutien enseignants de Melles  |                               | Mercredi  | Stage "contractuel ensei-                    | Lundi 14   | Bureau FNEC FP FO   |   |   |
| Lundi 3     | RIS école primaire  |   | Stage "droits et obliga-                     |                               |   | Acc. Collègue DSDEN                          |  | Jeudi 27  | Acc. Collègue IEN Bègles/<br>Comité Général UD FO 33<br>CSASD 2nd degré       | Mardi 15  |
| Mardi 4     | RIS AESH collège Alfred Mauguin Gra-<br>RIS école primaire Manon Cormier La-  |   | Vendredi 21                                  | Stage "droits et obligations" |   | Vendredi 28                                  |  |   | Acc. Collègue IEN Bègles/<br>Formation mouvement dé-<br>CSASD 2nd degré repli |   |
| Mercredi 5  | Acc. Collègue DSDEN<br>Conseil Médical<br>GT élèves EFIV<br>Permanence Bureau | Mercredi                                    | Acc. Collègue DSDEN                          | Lundi 31                      | Commission Exécutive  |  | Jeudi 17   |   | RIS école Marche-<br>RIS AESH Collège   |   |
| Jeudi 6     | CSASD 2nd degré<br>Stage "Mobilités"  | Lundi 10                                    | Rassemblement Pessac<br>Acc. Collègue DSDEN  |                               | Mardi 1   |  |  | AVRIL<br>CDEN 2nd degré<br>RIS AESH Bègles<br>Acc. Collègue IEN Bègles/ | Vendredi 18   | Bilatérale recours mutations inter-<br>Audience DASEN |
| Vendredi 7  | Bureau FNEC FP FO   | Mardi 11                                    | RIS AESH Bassens                             |                               |   |  |  |   |   |   |
| Lundi 10    | RIS école maternelle<br>Rassemblement La<br>Bureau SNUDI                      | Mercredi                                    | Acc. Collègue DSDEN                          |                               |   |  |  |   |   |   |

**1 ER MAI :**  
**10 000 à Bordeaux !**  
**Des centaines de milliers partout en France !**  
**Contre l'économie de guerre !**



Nous étions des centaines de milliers à défilier partout en France, à l'occasion de la journée internationale des travailleurs, unis face au gouvernement Macron-Bayrou qui alimente la guerre, s'attaque à tous nos acquis et encourage le racisme. Ils ne nous diviseront pas ! Nous continuerons à faire bloc sur nos revendications !

- **Abrogation de la réforme des retraites !**
- **De l'argent pour l'école, pour nos services publics, pas un euro pour la guerre !**
  - **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice !**
- **Abrogation du jour de carence, retour de l'indemnisation à 100% des jours d'arrêt maladie !**
  - **Annulation des fermetures de classes et création des postes nécessaires !**
  - **Arrêt des contre-réformes qui détruisent l'École publique !**
  - **Pour la paix ! Arrêt du génocide du peuple palestinien !**  
**Cessez-le-feu à Gaza comme en Ukraine !**



|                     |                      |                    |             |                |                                      |
|---------------------|----------------------|--------------------|-------------|----------------|--------------------------------------|
| Arcachon-Nord       | <b>BODIER</b>        | <b>Benjamin</b>    | <b>PE</b>   | 06 26 63 77 03 | <i>benjamin.bodier@gmail.com</i>     |
|                     | <b>CLOS</b>          | <b>Laetitia</b>    | <b>PE</b>   | 06 74 86 09 24 | <i>laetitia5434@gmail.com</i>        |
|                     | <b>DRUART</b>        | <b>Nina</b>        | <b>PE</b>   | 06 11 66 50 30 | <i>nina.druart@laposte.net</i>       |
|                     | <b>FOUQUET</b>       | <b>Mélanie</b>     | <b>AESH</b> | 06 81 64 16 93 | <i>mela.fouquet@orange.fr</i>        |
|                     | <b>GROCQ</b>         | <b>Xavier</b>      | <b>PE</b>   | 07 70 64 24 86 | <i>xavgroc@hotmail.com</i>           |
| Arcachon-Sud        | <b>PENA</b>          | <b>Laure</b>       | <b>PE</b>   | 06 88 50 00 40 | <i>laurepena@msn.com</i>             |
|                     | <b>PHILIPPO</b>      | <b>Olivier</b>     | <b>PE</b>   | 06 88 63 60 53 | <i>olivierphilippo@yahoo.fr</i>      |
| ASH                 | <b>DOS REIS</b>      | <b>Antony</b>      | <b>PE</b>   | 06 50 79 27 83 | <i>antonydos@hotmail.fr</i>          |
|                     | <b>GAUFFRETEAU</b>   | <b>Cécile</b>      | <b>PE</b>   | 06 42 31 78 63 | <i>cecile.gauffreteau@gmail.com</i>  |
| Bègles-Florac       | <b>ANNE</b>          | <b>Corinne</b>     | <b>PE</b>   | 06 32 97 04 86 | <i>canne4@gmail.com</i>              |
|                     | <b>AMADOR</b>        | <b>Samantha</b>    | <b>PE</b>   | 06 59 84 95 89 | <i>samamdor514@gmail.com</i>         |
| Blaye               | <b>DOS REIS</b>      | <b>Antony</b>      | <b>PE</b>   | 06 50 79 27 83 | <i>antonydos@hotmail.fr</i>          |
| Bordeaux-Bouscat    | <b>GARCIA</b>        | <b>Cindy</b>       | <b>PE</b>   | 06 03 36 51 29 | <i>cindy-garcia@hotmail.fr</i>       |
|                     | <b>TASTET</b>        | <b>Camille</b>     | <b>PE</b>   | 06 78 91 47 94 | <i>tastet.camille@orange.fr</i>      |
| Bordeaux-Centre     | <b>GIRARDOT</b>      | <b>Fabienne</b>    | <b>AESH</b> | 06 99 45 75 30 | <i>fabiennegirardot@live.fr</i>      |
|                     | <b>JORDAN ROMIER</b> | <b>Stéphanie</b>   | <b>PE</b>   | 06 09 16 03 58 | <i>stephanie.romier@orange.fr</i>    |
|                     | <b>MARIN</b>         | <b>Delphine</b>    | <b>PE</b>   | 06 86 77 99 82 | <i>marin.delphine@gmail.com</i>      |
|                     | <b>MOURAS</b>        | <b>Patrick</b>     | <b>PE</b>   | 06 15 39 61 06 | <i>patmouras@hotmail.com</i>         |
| Bordeaux-Mérignac   | <b>JOUBERT</b>       | <b>Léa</b>         | <b>PE</b>   | 06 35 17 39 20 | <i>lea.joubert@hotmail.fr</i>        |
|                     | <b>TASTET</b>        | <b>Camille</b>     | <b>PE</b>   | 06 78 91 47 94 | <i>tastet.camille@orange.fr</i>      |
| Entre-Deux-Mers     | <b>GARCIA</b>        | <b>Cindy</b>       | <b>PE</b>   | 06 03 36 51 29 | <i>cindy-garcia@hotmail.fr</i>       |
| Gradignan           | <b>PENA</b>          | <b>Laure</b>       | <b>PE</b>   | 06 88 50 00 40 | <i>laurepena@msn.com</i>             |
|                     | <b>FRUCTUEUX</b>     | <b>Anne Sophie</b> | <b>AESH</b> | 06 77 09 56 40 | <i>annesophie.dessaux@gmail.com</i>  |
| La Réole            | <b>DERUMAUX</b>      | <b>Aurélie</b>     | <b>PE</b>   | 06 75 01 59 03 | <i>lilie545@hotmail.com</i>          |
| Langon              | <b>BARADEL</b>       | <b>Thierry</b>     | <b>PE</b>   | 06 87 11 51 46 | <i>th.baradel@orange.fr</i>          |
|                     | <b>BERARD</b>        | <b>Guillaume</b>   | <b>PE</b>   | 06 26 45 60 78 | <i>guillaumeberard33@gmail.com</i>   |
|                     | <b>LAGAILLARDE</b>   | <b>Colette</b>     | <b>PE</b>   | 06 32 44 64 38 | <i>olivier.courthez@wanadoo.fr</i>   |
|                     | <b>MOUGINET</b>      | <b>Annelise</b>    | <b>AESH</b> | 06 01 93 91 94 | <i>almouginet@gmail.com</i>          |
| Lesparre-Médoc      | <b>ATTIAS</b>        | <b>Sonia</b>       | <b>PE</b>   | 06 85 09 51 24 | <i>sattias001@gmail.com</i>          |
|                     | <b>GRIMAULT</b>      | <b>Christine</b>   | <b>PE</b>   | 07 50 48 84 94 | <i>grimaultch@aol.com</i>            |
|                     | <b>LATAPIE</b>       | <b>Simon</b>       | <b>PE</b>   | 06 60 22 81 84 | <i>simon.latapie@yahoo.fr</i>        |
| Libourne 1          | <b>DERUMAUX</b>      | <b>Aurélie</b>     | <b>PE</b>   | 06 75 01 59 03 | <i>lilie545@hotmail.com</i>          |
|                     | <b>FAGES</b>         | <b>Henri</b>       | <b>PE</b>   | 06 69 97 90 87 | <i>loncage@neuf.fr</i>               |
| Libourne 2          | <b>GEY</b>           | <b>Aline</b>       | <b>PE</b>   | 06 84 65 33 89 | <i>aline.snudifo@gmail.com</i>       |
| Lormont             | <b>MOURAS</b>        | <b>Dominique</b>   | <b>PE</b>   | 06 03 31 32 18 | <i>dominiquemouras@hotmail.com</i>   |
|                     | <b>PORIER</b>        | <b>Adeline</b>     | <b>PE</b>   | 06 85 43 68 66 | <i>adelinipo@gmail.com</i>           |
| Pessac              | <b>GAUFFRETEAU</b>   | <b>Cécile</b>      | <b>PE</b>   | 06 42 31 78 63 | <i>cecile.gauffreteau@gmail.com</i>  |
|                     | <b>PANIGOT</b>       | <b>Claude</b>      | <b>AESH</b> | 06 34 19 06 26 | <i>pclaude2009@gmail.com</i>         |
|                     | <b>PETIT</b>         | <b>Michel</b>      | <b>PE</b>   | 06 88 55 11 05 | <i>michelpetit33700@yahoo.fr</i>     |
| St-André-De-Cubzac  | <b>LOMBARDY</b>      | <b>Frédéric</b>    | <b>PE</b>   | 06 67 27 36 48 | <i>fredericlombardy82@hotmail.fr</i> |
| St-Médard-En-Jalles | <b>GOURVES</b>       | <b>Gaëlle</b>      | <b>PE</b>   | 06 09 38 08 32 | <i>ggourvescp@gmail.com</i>          |
|                     | <b>MOUNIER</b>       | <b>Caroline</b>    | <b>PE</b>   | 06 67 40 59 52 | <i>caroline.fialeix@gmail.com</i>    |
|                     | <b>SEEBOTH</b>       | <b>Julie</b>       | <b>PE</b>   | 06 20 51 36 49 | <i>seeboth.julie@gmail.com</i>       |
| Sud-Médoc           | <b>FERNANDEZ</b>     | <b>Frédéric</b>    | <b>PE</b>   | 06 60 46 37 79 | <i>kundera21@hotmail.fr</i>          |
| Sud-Entre-Deux-Mers | <b>ACCOU</b>         | <b>Valérie</b>     | <b>PE</b>   | 06 50 48 76 25 | <i>accouvalerie@hotmail.fr</i>       |
|                     | <b>MAGNIER</b>       | <b>Léa</b>         | <b>PE</b>   | 06 48 64 11 56 | <i>magnier.lea33@gmail.com</i>       |
|                     | <b>RETAULT</b>       | <b>Claire</b>      | <b>PE</b>   | 06 63 73 06 49 | <i>claireret@gmail.com</i>           |
| Talence             | <b>MARLIER</b>       | <b>Roxane</b>      | <b>PE</b>   | 06 16 43 25 98 | <i>roxane.marlier@gmail.com</i>      |
|                     | <b>ROBIN</b>         | <b>Emmanuelle</b>  | <b>AESH</b> | 06 86 86 13 55 | <i>robem76@gmail.com</i>             |
|                     | <b>VINET</b>         | <b>Catherine</b>   | <b>PE</b>   | 06 33 60 83 84 | <i>cath.vinet@gmail.com</i>          |